



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Première Commission

16^e séance

Jeudi 21 octobre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Koterec (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 88 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre les orateurs qui souhaitent prendre la parole sur le groupe 6, « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ».

M. Lauber (Suisse) (*parle en anglais*) : Je vais faire une brève déclaration au sujet du projet de résolution [A/C.1/65/L.39/Rev.1](#), intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », qui a été présenté hier par le représentant de la Trinité-et-Tobago.

Selon ma délégation, toutes les mesures que nous prenons dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements doivent être détaillées dans leur approche. Pour ce faire, les démarches que nous élaborons doivent inclure les perspectives des hommes et des femmes. Des mesures concrètes concernant la prévention et la réduction de la violence armée en sont une illustration utile.

En ce qui concerne la violence armée, l'expérience des hommes et des femmes tendent à être

très différentes. En conséquence, si nous voulons vraiment progresser dans ce domaine, il convient de prendre en compte cette différence.

Nous espérons donc que toutes les délégations dans cette salle, ainsi que celles qui sont absentes pour le moment, souscriront aux principes de base sur lesquels s'appuie le projet de résolution. Nous invitons donc toutes les délégations à appuyer ce projet.

La séance, suspendue à 10 h 10, est reprise à 10 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter le projet de décision [A/C.1/65/L.40](#).

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*) : La communauté internationale a reconnu que les progrès dans le domaine scientifique et technologique pouvaient avoir des applications civiles et militaires et que les progrès de la science et de la technologie aux fins d'applications civiles devaient être maintenus et encouragés. En Inde, nous sommes pleinement conscients de la nature dynamique des progrès scientifiques et de la technique et de leur impact, dans un environnement mondialisé, sur la sécurité internationale, la non-prolifération et le désarmement.

Ces progrès ont également un vaste impact dans les domaines liés à la sécurité humaine, comme la croissance économique, le commerce et le développement, la sécurité alimentaire, la sécurité de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'information, la prévention et les soins de santé, la sécurité énergétique et la protection de l'environnement.

La science et la technique sont d'une importance vitale pour répondre aux aspirations au développement des pays en développement, qui ont besoin d'accéder aux progrès scientifiques et aux nouvelles techniques. La coopération internationale sur l'utilisation de la science et de la technique à des fins pacifiques, notamment le transfert et les échanges de techniques, est par conséquent essentielle.

La science et la technique peuvent également contribuer au contrôle de l'application des accords pertinents en matière de désarmement et de non-prolifération. En même temps, la communauté internationale doit suivre de près les progrès scientifiques et techniques qui pourraient avoir un impact négatif sur la sécurité de l'environnement et sur le processus de la limitation des armes et du désarmement.

Le transfert international des techniques de pointe et sensibles ayant des applications militaires doit être efficacement réglementé, en gardant à l'esprit les besoins légitimes de défense de tous les États. Les règles et les contrôles à l'exportation des normes appropriées dans ce domaine doivent être renforcés et appliqués efficacement. Les accords internationaux applicables dans ce domaine doivent être mis en œuvre d'une manière qui évite de freiner le développement économique ou technique des États qui en sont parties.

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement est un sujet important et dynamique qui touche les intérêts de chacun. Le dialogue et la coopération sont donc nécessaires entre les États Membres pour trouver une approche viable et prospective qui prenne en compte les tendances actuelles et les orientations possibles à l'avenir.

L'Inde a donc présenté un projet de résolution intitulé « Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et le désarmement », dans lequel l'Assemblée générale décide d'inscrire cette même question à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session. Nous formulons l'espoir que la Première Commission adoptera ce projet par consensus.

M^{me} Ng (Singapour) (*parle en anglais*) :
Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de

vous féliciter, et de féliciter les membres du Bureau, de votre élection. Ma délégation a hâte d'œuvrer avec vous au cours des semaines à venir.

Singapour est encouragée par les nombreux progrès concrets réalisés l'année dernière dans l'ordre du jour du désarmement. Des acquis sensibles ont été enregistrés, en particulier, dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment avec la signature du nouveau Traité sur les armes stratégiques offensives conclu en avril entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et la réunion en mai de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération.

Plus récemment, des efforts ont été déployés pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement. Nous encourageons donc tous les acteurs et tous les protagonistes à faire jouer l'élan concret généré par ces événements pour enregistrer des acquis dans le désarmement.

En même temps, il convient de renforcer le combat contre la prolifération des armes de destruction massive. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, le volume important du commerce et l'assouplissement de la circulation de l'information sont deux éléments qui offrent plus d'options et une plus grande latitude à ceux qui cherchent à obtenir des armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matériels connexes.

Dans son rapport sur la sécurité nucléaire publié en août, l'Agence internationale de l'énergie atomique a révélé que plus de 200 cas de trafic illicite, de pertes et de vols de matières nucléaires et radioactives avaient été enregistrés au cours de l'année dernière. Si ces matières devaient tomber entre les mains de terroristes, les conséquences seraient inimaginables. Singapour ne cesse donc d'appuyer le régime des traités de non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologique et à toxines.

Il ne faut pas oublier l'importance critique de ces régimes lorsqu'ils font l'objet d'une application nationale efficace. En tant que centre mondial de transbordement situé au carrefour décisif des principales lignes de communications, Singapour est consciente d'avoir un important rôle concret à jouer dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels

connexes. Nous accordons une importance particulière à deux domaines clefs.

Premièrement, nous ne cessons d'examiner et de renforcer notre régime de contrôle des exportations, qui est appuyé par une forte législation nationale et des mesures coercitives. L'application de la loi sur le contrôle des marchandises stratégiques, qui a été promulguée en 2003 avec une liste de contrôle partiel et qui régit l'exportation et le transbordement de matériels et de techniques relatifs aux armes de destruction massive, a été élargie et mise à jour en 2008 en vue de faire en sorte que notre système de contrôle des exportations demeure robuste et conforme aux meilleures pratiques internationales.

Deuxièmement, nous participons également aux efforts multilatéraux déployés en vue d'obvier à la prolifération. À titre d'exemple, je citerai l'Initiative de sécurité en matière de prolifération (ISP), dont l'objectif est d'encourager la coopération internationale en vue d'interdire l'expédition de matières relatives à la fabrication d'armes de destruction massive, conformément au droit international applicable et à la législation nationale. En tant que membre engagé de l'ISP, Singapour accueille les exercices et les activités de celle-ci, le plus récent exercice ayant été l'Exercice Deep Sabre II, en octobre 2009.

Au niveau régional, Singapour contribue activement aux efforts qui viennent compléter les principales initiatives multilatérales contre la prolifération. Avec la Chine et les États-Unis, nous accueillons une série de réunions intersessions du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la non-prolifération et le désarmement, dont les travaux sont axés sur les trois piliers du TNP : non-prolifération, désarmement et droit à l'emploi pacifique de la technique nucléaire. En permettant aux pays membres de ce forum d'échanger des vues et de développer une coopération concrète en matière de non-prolifération et de désarmement, les réunions intersessions offrent une instance permettant de faciliter le renforcement des capacités régionales dans ce domaine.

En juillet dernier, Singapour a accueilli la deuxième réunion internationale, axée sur le troisième pilier du TNP, après que Beijing eut accueilli l'année dernière la réunion intersessions inaugurale. Les États-Unis accueilleront l'année prochaine la troisième réunion intersessions.

À mesure que la menace de la prolifération devient de plus en plus complexe et multiforme, un effort collectif doit être fait d'urgence pour permettre à la communauté internationale de mettre en œuvre un régime utile et efficace de désarmement et de non-prolifération. En cette ère d'interdépendance accrue, il est vital de continuer à œuvrer ensemble pour progresser vers un environnement mondial plus pacifique.

M. Macedo Soares (Brésil) (*parle en anglais*) : Les sociétés modernes dépendent fortement des possibilités d'accès constant aux services et aux infrastructures de l'informatique et de la télématique. Les techniques de l'information et des communications sont devenues des ressources extrêmement précieuses, qui sont cruciales pour assurer la prospérité des pays et le bien-être de leurs citoyens.

Néanmoins, la dépendance à ces nouvelles techniques s'accompagne également de nouvelles vulnérabilités qui peuvent nuire aux activités des gouvernements, aux services publics, aux entreprises privées, aux banques et aux marchés financiers. Qui plus est, ces nouvelles technologies représentent également un moyen d'utiliser la cyberguerre. Il existe déjà des forces armées nationales disposant d'unités militaires spécialisées qui sont formées et équipées pour mettre hors service, voire détruire, des infrastructures vitales par une intrusion et un dérèglement des réseaux informatiques. Les mêmes tactiques peuvent être également utilisées par des éléments terroristes ou par des organisations terroristes.

Compte tenu de ces nouveaux progrès, le Brésil est convaincu que la communauté internationale doit s'efforcer de se doter des outils appropriés pour être en mesure de traiter des activités criminelles et terroristes impliquant l'informatique. Sous un angle complémentaire, la communauté internationale devrait également examiner la nécessité d'élaborer des instruments internationaux pour faire face à l'éventualité d'une guerre cybernétique.

Les instances pertinentes devraient se pencher sur les activités criminelles et terroristes. Les Nations Unies devraient jouer un rôle important en aidant les États Membres, sur leur demande, à atteindre certains des objectifs suivants : premièrement, établir des réseaux d'urgence et alternatifs pour protéger les infrastructures essentielles; deuxièmement, étudier les structures des réseaux nationaux, analyser les

interdépendances et définir des méthodes de protection efficaces; troisièmement, mettre en place des outils et des mesures pour permettre aux autorités de remonter à l'origine des attaques cybernétiques; quatrièmement, habiliter les institutions nationales à expérimenter et évaluer le niveau de sécurité des systèmes d'information; et, cinquièmement, éviter les mécanismes discriminatoires qui pourraient empêcher les pays d'accéder à la technologie de pointe dans le domaine de la téléinformatique.

Les Nations Unies devraient également jouer un rôle essentiel dans les discussions sur l'utilisation des techniques informatiques comme instruments de guerre dans des situations de conflit interétatiques en mettant l'accent sur les éléments suivants : l'identification, les caractéristiques et la classification des moyens informatiques pouvant être utilisés comme instruments de guerre et de renseignement, et l'établissement de règles multilatérales pour l'emploi d'armes d'information.

Le Brésil a été membre du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, constitué par le Secrétaire général au titre de la résolution 60/45 de décembre 2005. Dans son rapport final (voir [A/65/201](#)), adopté par consensus, le Groupe reconnaît l'existence de menaces, de nouvelles vulnérabilités et de nouvelles possibilités de perturbations dans le domaine de la sécurité de l'information. Le Groupe reconnaît que l'incertitude en ce qui concerne l'attribution d'activités perturbatrices et l'absence d'entente commune sur le comportement acceptable des États pourraient créer un risque d'instabilité et d'erreurs d'interprétation. C'est pourquoi le Groupe a présenté un certain nombre de mesures de confiance et d'autres pour réduire le risque de confusion résultant d'une utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications. À cet égard, le rapport du Groupe est une contribution précieuse dans le domaine de la sécurité de la téléinformatique.

Certes, nous appuyons ces recommandations mais nous constatons qu'elles sont principalement centrées sur les mesures de confiance. Le Brésil espère que, dans un avenir proche, les débats pourront être relancés afin d'examiner des mesures complémentaires telles que l'élaboration de normes juridiques internationales nécessaires dans le domaine de la sécurité de la téléinformatique.

Le Brésil appuie le projet de résolution présenté par la Fédération de Russie intitulé « Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale » ([A/C.1/65/L.37](#)). Nous apprécions vivement le rôle éminent joué depuis plusieurs années par la Fédération de Russie sur cette question ainsi que son partenariat avec le Brésil dans ce domaine, concrétisé par la signature d'un accord bilatéral sur la coopération dans le domaine de la sécurité internationale en matière de téléinformatique lors de la visite du Président Lula à Moscou en mai dernier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, qui va présenter les projets de résolution [A/C.1/65/L.53](#) et [A/C.1/65/L.52](#).

M. Arrocha (Mexique) (*parle en espagnol*) : En tant que pays défenseur de la paix et de la sécurité internationales, le Mexique renouvelle sa profonde conviction que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est un outil essentiel dans les actions menées pour procéder à des réductions, à l'échelle mondiale, de tous les types d'armes. Cela est vrai non seulement en termes d'efforts pour assurer la paix aux niveaux international, régional et national mais également en tant qu'élément fondamental dans les actions menées pour promouvoir le développement des peuples.

Selon les paroles de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan,

« L'objectif de l'éducation en matière de désarmement est d'informer les citoyens de la planète et de leur donner les moyens d'agir avec leurs gouvernements respectifs pour faire progresser la cause du désarmement. J'espère que les gouvernements, la famille des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les organisations qui œuvrent dans le domaine du désarmement, les organisations non gouvernementales et d'autres encore qui sont à même d'y contribuer auront à cœur de stimuler le processus de consultation et de coopération entamé par le Groupe d'experts, de sorte que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'intègre naturellement aux programmes d'enseignement qui seront proposés à la prochaine génération. » (*voir A/57/124*)

Fort de cette conviction, mon pays estime qu'il est nécessaire de promouvoir un cadre d'application de plus en plus large pour l'éducation en matière de

désarmement et de non-prolifération, en vue de mieux comprendre, à tous les niveaux de la société, les répercussions sociales, politiques, économiques et culturelles de l'existence et de la prolifération des armes.

C'est pourquoi ma délégation a, une fois encore, le plaisir de présenter à la Première Commission le projet de résolution [A/C.1/65/L.53](#), intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ». En termes généraux, l'étude met l'accent sur la nécessité de réduire les armes comme moyen de diminuer la possibilité de déclenchement d'un conflit armé. Elle analyse également comment intégrer ce type d'éducation dans les situations d'après conflit pour contribuer à l'instauration de la paix. À cette fin, il est essentiel d'assurer une coordination entre les entités compétentes du système des Nations Unies, la communauté internationale et les organisations de la société civile.

Dans cet esprit, le Mexique continue de promouvoir des initiatives destinées à mettre pleinement en œuvre les recommandations figurant dans l'étude. À cette fin, mon pays continue d'insister pour inclure des références utiles à cet égard dans les documents et résolutions pertinents sur ce sujet durant la période 2009-2010, par exemple la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité résultant de la réunion au sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération, tenue en septembre 2009, le Document final de la deuxième Conférence des États parties et signataires des traités établissant une zone exemptes d'armes nucléaires et la Mongolie, tenue le 30 avril dernier (NWFZM/CONF.2010/1), et le Document final de la huitième Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en mai [NPT.CONF/2010 (Vol. I)].

De même, ma délégation demande de nouveau instamment à tous les États d'appliquer de façon rigoureuse les 34 recommandations figurant dans l'étude du Groupe d'experts présentée au Secrétaire général (voir [A/57/124](#)), que le Mexique a présidé. Nous leur demandons également de présenter régulièrement des rapports conformément au projet de résolution qui sera présenté à la Première Commission sur cette question.

Il n'est pas douteux que le rapport du Secrétaire général ([A/65/160](#)), les contributions des États

Membres et des organisations non gouvernementales et les recommandations des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales permettront de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Enfin je parlerai du projet de résolution [A/C.1/65/L.52](#), intitulé « Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement » que le Mexique a le plaisir de présenter. Le texte de ce projet reconnaît l'importance du Programme d'information comme outil précieux permettant à tous les États Membres de participer pleinement aux délibérations et négociations relatives au désarmement qui se déroulent au sein des différents organes des Nations Unies tout en les aidant à mettre en œuvre les différents instruments internationaux dans ce domaine et à participer aux mécanismes de transparence.

Ma délégation tient également à remercier le Bureau des affaires de désarmement pour sa publication de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*. De même, nous apprécions l'aide apportée par le Département de l'information et ses centres d'information pour réaliser les objectifs du Programme.

Le Président (*parle en anglais*) : La liste des orateurs au titre du groupe 6 est ainsi épuisée.

Nous allons maintenant aborder le groupe 5, « Désarmement régional et sécurité », qui commence par une table ronde.

J'ai le plaisir d'accueillir nos invités de ce jour : M^{me} Agnès Marcaillou, Chef du Service du désarmement régional au Bureau des affaires de désarmement; M. Ivor Richard Fung, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; M. Taijiro Kimura, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique; et M^{me} Carolyne-Mélanie Régimbal, Directrice en exercice du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Avant de donner la parole au premier intervenant, je demanderai à nos invités de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes au maximum. Lorsque nous aurons entendu tous les intervenants, la séance sera suspendue pour faire place à une réunion officieuse pour permettre aux délégations de poser des questions à nos invités.

Je suspends d'abord la séance pour des raisons techniques.

La séance, suspendue à 9 h 35, est reprise à 9 h 40.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Agnès Marcaillou, Chef du Service du désarmement régional au Bureau des affaires de désarmement.

M^{me} Marcaillou (Bureau des affaires de désarmement) : C'est de nouveau un plaisir pour nous, aujourd'hui, de donner un aperçu des activités que le Service du désarmement régional a conduites au cours de ces derniers mois. Il y a quelques années, la Commission nous avait demandé de la faire participer davantage à nos activités et de nous engager plus avant dans les domaines de la transparence et de la responsabilité pour servir la Commission. Il est donc juste de venir discuter avec nos partenaires de ce que nous faisons.

(L'oratrice poursuit en anglais)

Les représentants qui étaient membres de la Commission il y a quelques années se rappelleront que lorsque nous avons commencé cet exercice nous avons parlé de patients, c'est-à-dire les premiers centres qui faisaient partie du Service d'origine. Le Service avait besoin de soins. Nous étions dans la salle des urgences. L'année dernière j'ai expliqué à la Commission que le patient était toujours en soins intensifs à l'hôpital et n'était pas assez solide pour marcher tout seul. Cette année, je suis heureuse d'annoncer que la mission est accomplie.

La décision prise l'année dernière à l'Assemblée générale d'allouer un budget régulier aux centres régionaux pour couvrir leurs coûts de fonctionnement minimum et de leur attribuer un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux pour que l'administration et les finances soient en de bonnes mains leur a permis de quitter l'unité de soins intensifs où ils avaient été placés. Cette année, ils ont été transférés vers ce que j'appellerais les soins de longue durée.

À cet égard, je voudrais remercier les donateurs, ceux qui, parmi les membres, ont mis en adéquation leurs déclarations et l'appui politique avec l'aide apportée en espèces et en nature. Je voudrais également remercier les donateurs, dont nous reparlerons plus tard, qui ont appuyé les projets et activités en nous procurant les fonds nécessaires, et ceux qui nous ont

également fourni les experts associés et les Volontaires des Nations Unies qui ont étoffé les équipes sur le terrain et accru notre savoir-faire. Parmi les bonnes nouvelles de l'année au niveau du Service, je dirai brièvement que nos comptes ont été minutieusement vérifiés et que l'audit s'est révélé très satisfaisant pour nous. Je pense qu'il convient de dire aux membres de notre bureau – les États Membres – que lorsqu'ils investissent leur argent et nous apportent leur appui, ils peuvent être certains que tout est bien géré et que les fonds sont efficacement utilisés.

Je voudrais revenir un instant sur les mandats du Service du désarmement régional. Dans les projets de résolution annuels de la Commission – [A/C.1/65/L.4](#), [A/C.1/65/L.6](#), [A/C.1/65/L.16](#) et [A/C.1/65/L.36](#) – les États membres réaffirment que, pour être efficaces, le désarmement et la non-prolifération doivent être menés simultanément aux niveaux mondial et régional. Les mesures et approches régionales figurent également dans le Document final de la quatrième Réunion biennale des États ([A/CONF.192/BMS/2010/3](#)). Les États Membres ont désigné le Service du désarmement régional comme leur entité exécutive de désarmement. Ce faisant, ils ont établi un lien et donné au Service du désarmement régional un accès privilégié aux décideurs politiques aux niveaux national, sous-régional et régional ainsi qu'aux participants, ici, au niveau mondial.

La cohérence et l'efficacité sont réellement le mantra de notre service. Pour que le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies fonctionne efficacement à l'échelon régional et national, le mécanisme intergouvernemental, les organisations régionales et le Service du désarmement régional doivent travailler de façon homogène. Il est de la plus haute importance d'étendre les partenariats à la société civile, notamment aux organisations de femmes, pour que le Service du désarmement régional soit le plus efficace possible. Pour aider ceux qui en ont le plus besoin, le Bureau des affaires de désarmement doit être en mesure d'appuyer davantage les programmes opérationnels et de terrain.

Comment fonctionnons-nous? Comme on peut le voir dans les brochures mises aujourd'hui à la disposition de la Commission, les programmes et les projets du Service du désarmement régional peuvent être regroupés comme suit : renforcement des compétences et formation, communication et soutien et assistance technique. Ce que nous entendons par là c'est mettre fin à ce que j'appellerais familièrement

l'idéologie, c'est-à-dire plus de projets isolés, plus de personnes qui nous contactent à titre individuel avec un projet pour ceci et un autre pour cela. L'une de nos priorités continue d'être l'intégration des projets sous-régionaux, les partenariats et la cohérence. Nous travaillons aux sièges et sur le terrain pour assurer la mission que nous a confiée l'Organisation des Nations Unies. Nous évitons les répétitions ou les chevauchements et, ainsi, nous augmentons le poids des actions de l'Organisation lorsque nous travaillons sur le terrain sur des questions liées à la paix et à la sécurité internationales.

Je voudrais brièvement mentionner les faits les plus marquants de cette année avant que mes collègues ne parlent en détail de ce qu'ils ont fait. Je consacrerai deux minutes à l'Afrique car, cette année, la Commission n'a pas été saisie du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités du Centre régional pour l'Afrique. Il convient de dire que nous avons accompli notre tâche. De même, comme les représentants peuvent en juger par la composition du podium, M. Ivor Fung vient de reprendre ses fonctions à Lomé en qualité de Directeur du Centre africain après deux ans d'activités en République démocratique du Congo. Comme la plupart le savent maintenant ici, M^{me} Jacqueline Seck Diouf a assumé les devoirs et responsabilités de Directrice pendant ces deux dernières années.

Aujourd'hui, je reviendrai sur quatre points forts. Premièrement, qu'a fait la Commission et qu'avons-nous fait? Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale regroupant les 11 États membres de la région d'Afrique centrale reconnus par les Nations Unies, c'est-à-dire la Commission économique pour les pays d'Afrique plus le Rwanda, a adopté à Kinshasa en avril dernier l'instrument juridique sur les armes légères et de petit calibre pour l'Afrique centrale, également connu sous le nom de Convention de Kinshasa. À cet égard, la Commission est saisie d'un projet de résolution sur les activités du Comité consultatif.

À la demande des États Membres, le Service, et notamment son Centre régional pour l'Afrique, a préparé le plan de mise en œuvre d'un très ambitieux instrument, qui couvre les armes légères et de petit calibre aussi bien que les munitions, pièces et éléments nécessaires à leur fabrication, à leur réparation et à leur assemblage. La Convention de Kinshasa sera ouverte à la signature à Brazzaville à la mi-novembre, lorsque les

ministres des 11 pays d'Afrique centrale adopteront également le plan de mise en œuvre de la Convention.

Je rappellerai que l'Architecture africaine de paix et de sécurité a désigné le Centre régional en Afrique comme partenaire pour la stratégie de l'Union sur les armes légères. De même, elle a désigné le Centre régional comme partenaire pour aider à mettre en œuvre le Traité de Pelindaba. Cela montre que nos activités ne se concentrent plus seulement sur les questions relatives aux armes classiques mais couvrent également maintenant les questions de non-prolifération. Le Centre régional a, en outre, été désigné par toutes les organisations sous-régionales comme partenaire pour la mise en œuvre technique. Nous travaillons actuellement en commun sur des projets, notamment sur des mesures de désarmement, dans toutes les sous-régions de l'Afrique subsaharienne.

Enfin, le projet sur le courtage que nous avons mené avec succès en Afrique de l'Est a été reconnu par les pays et les institutions africains. À cet égard, il nous a été demandé de dispenser nos enseignements et nos pratiques les meilleures en Afrique de l'Ouest avant de transférer le projet de courtage aux autres régions que nous couvrons dans le monde.

En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, je voudrais faire part aujourd'hui d'un événement marquant bien qu'il sera rendu public la semaine prochaine. Je veux parler du cours de formation, notre activité la plus importante en Amérique latine. Nous avons formé plus de 3 000 fonctionnaires chargés de l'application des lois en Amérique latine, et ce cours a été reconnu et désigné comme la meilleure pratique par nos partenaires professionnels des Nations Unies.

En Asie et dans le Pacifique, la Commission continue de saluer la qualité et l'importance des deux conférences annuelles organisées par le Centre au Japon et en Corée sur les questions de non-prolifération.

Pour résumer, je voudrais dire que le processus est simple : dites-nous quels sont vos besoins, et nous y répondrons. Notre mandat consiste à aider les États Membres, aux niveaux national et régional, à remplir leurs obligations internationales tout en assurant une cohérence régionale.

Tous les projets que mes collègues vont maintenant présenter ont été conçus en tenant compte

des critères que j'ai exposés. Pour que ces projets continuent à être mis en œuvre et à avoir des retombées positives sur les pays, aux niveaux régional et sous-régional, nous avons besoin des représentants pour nous aider, pour les aider.

Mes collègues vont maintenant passer en revue leurs activités dans leurs régions respectives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Carolyne-Mélanie Régimbal, Directrice en exercice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M^{me} Régimbal (Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Je remercie la Première Commission de me donner l'occasion de l'informer sur le travail entrepris par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Depuis que nous nous sommes réunis en octobre 2009, j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons reçu 28 demandes d'aide de la part des États Membres. Cela signifie que, cette année, les activités du Centre ont été axées sur l'amélioration du contrôle sur le commerce légal des armes et la prévention du commerce illicite de ces armes, principalement grâce à l'assistance technique pour la destruction des stocks d'armes à feu, au renforcement des capacités pour l'application des lois et à la fourniture d'un appui juridique aux États.

Nous avons mis également l'accent sur les activités de communication et de soutien pour promouvoir les instruments de désarmement international et appuyer les politiques de développement aux niveaux national et sous-régional. Comme M^{me} Marcaillou l'a souligné, nos activités couvrent essentiellement trois domaines, c'est-à-dire le renforcement des capacités, l'assistance technique et la communication et la mobilisation. Des exemples de ces activités seront donnés plus tard aujourd'hui, mais nous nous sommes penchés en priorité sur le contrôle des armes à feu tout simplement parce que telle est la demande faite par les États. Ces 28 demandes portaient essentiellement sur ces domaines d'assistance.

Depuis notre dernière réunion, la formation pour développer les capacités du personnel chargé de

l'application des lois a été au premier rang de l'intervention du Centre au Pérou, en Bolivie, en Colombie et au Costa Rica à travers des cours aux niveaux national et sous-régional. Ces cours de formation ont été les premiers à utiliser la version complètement remaniée et améliorée de l'important manuel de formation du Centre qui, maintenant met en avant les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la protection de la jeunesse et de l'enfance au cours des interrogatoires et en cas d'usage de la force, entre autres. Bien sûr, il traite également des thèmes et questions prioritaires identifiés dans le Document final de la quatrième Réunion biennale des États sur les armes légères concernant l'information, les contrôles aux frontières, le traçage et le marquage, la destruction des stocks, la gestion des armes à feu, la gestion des scènes de crime et d'autres questions.

À notre avis, en ciblant les responsables chargés des opérations de contrôle des armes à feu, nous garantissons des effets directs sur le terrain. Ceux qui interviennent en premier sont ainsi mieux équipés pour s'acquitter de leurs tâches professionnelles quotidiennes et pour échanger leurs meilleures pratiques avec leurs pairs aux niveaux national et sous-régional. Le Centre estime, avec une grande fierté, que les cours de formation à l'application des lois entrepris cette année ont été la contribution la plus importante que nous avons faite en matière de sécurité publique en 2009 et 2010.

Les récentes études de base réalisées dans les domaines du transit illicite des armes à feu, des contrôles frontaliers et d'établissement de cartes que nous avons faites, géographiquement et thématiquement centrées sur l'ensemble de l'assistance, ont été mises au point pour chaque sous-région et diffusées aux organismes partenaires et donateurs potentiels en tant qu'élément de la stratégie du Centre pour la mobilisation de ressources à long terme.

À cet égard, 2009 et 2010 ont marqué le lancement des opérations du Centre pour l'aide à la destruction des armes à feu et à la gestion des stocks aux États caribéens. L'assistance technique pour la destruction d'armes à feu garantit que ces armes ne circuleront plus jamais et ne se retrouveront plus sur les marchés illicites. De même, les registres d'archives et les installations de stockage ont été renforcés et modernisés pour prévenir le détournement vers des activités illicites. Tous ces éléments représentent des outils indispensables dans l'équipement sous-régional

du Centre. Huit États insulaires dans la région caribéenne bénéficient de cette assistance, qui est un projet triennal. Nous venons de terminer la première année, avec l'aide du Gouvernement des États-Unis.

Cette année, le Centre a également lancé un programme d'assistance pour la région andine, qui s'inspire des approches multisectorielles et sous-régionales pour renforcer la sécurité publique à travers l'assistance technique et juridique aux décideurs politiques et aux législateurs. Cela représente les meilleurs moyens possible de promouvoir et de mettre en œuvre les obligations nationales et internationales pour contribuer à une culture de désarmement régionale durable. Dans le cadre de ce programme, un appui a été apporté pour l'officialisation de la Décision 552 de la communauté andine et pour des études juridiques comparatives de chacun des quatre États intéressés, c'est-à-dire la Bolivie, le Pérou, l'Équateur et la Colombie.

Les retombées immédiates de notre travail dans cette sous-région ont permis de faire figurer ces questions dans les programmes et les politiques nationaux et de les y maintenir. Je suis fière de dire que nous avons extrêmement bien réussi dans ce domaine.

En Amérique centrale notre activité a été centrée sur le renforcement des capacités du personnel chargé de l'application des lois et sur un partenariat avec l'Organisation des États américains dans la réalisation d'une étude juridique sur la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes. Il s'agit là d'un exemple marquant car il réaffirme la reconnaissance de nos pairs comme partenaires techniques et l'importance du partenariat au niveau sous-régional.

L'Amérique centrale a également bénéficié de notre aide dans le domaine des programmes de prévention de la violence armée. Je suis fière de dire que nous accueillerons, en novembre, le troisième séminaire régional sur la violence armée et le développement, une question pour laquelle nous sommes en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

La dernière question a trait à la priorité thématique pour 2011 et 2012. Comme par le passé, nous mettrons l'accent pendant ces deux années sur les besoins et les demandes des États de la région et sur la volonté des donateurs à appuyer financièrement les initiatives lancées par le Centre. Le Centre continuera

d'appuyer les moyens permettant aux États de renforcer les contrôles intérieurs et régionaux pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive dans la région.

À cet égard, je suis heureuse d'annoncer que, le mois prochain, le Centre coorganisera un événement destiné à faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité à Lima (Pérou). Ce sera l'occasion d'avoir un dialogue collectif sur la façon de concrétiser sur le terrain les résolutions sur la violence armée et sur la façon dont les mesures de désarmement et de contrôle des armements peuvent positivement contribuer à la réduction et à la prévention de la violence armée dans la région. Cette formule facilitera l'élaboration de plans de travail sous-régional, notamment l'étude des questions relatives à la réglementation de la sécurité privée, à la politique des armes à feu dans les écoles et à la création d'écoles sans armes à feu. Étant donné que nous sommes dans la décennie de la jeunesse, ce domaine revêt à nos yeux une importance particulière.

De même, le Centre coorganisera un séminaire sur la violence armée et le développement le mois prochain à La Antigua (Guatemala). Il renforcera également son rôle en tant que seule entité régionale des Nations Unies spécialisée dans le désarmement et la non-prolifération en Amérique latine et dans les Caraïbes en continuant à apporter une assistance concrète aux États selon leurs besoins et leurs demandes en créant des moyens novateurs en matière de désarmement et des outils pour répondre à ces besoins.

Pour terminer, au nom du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et de son Bureau régional de désarmement, je remercie les quatre principaux donateurs qui ont épaulé les activités du Centre et nous ont permis de faire cadrer les outils que nous mettons au point avec les besoins de la sous-région et les donateurs, notamment les Gouvernements du Canada, de l'Espagne, de la Suède et des États-Unis. De même je remercie les États de la région qui nous ont aidés à répondre à leurs besoins et à continuer d'élaborer nos programmes d'aide. Les gouvernements de plusieurs pays, notamment ceux du Panama, du Pérou, du Mexique et du Guyana, ont également contribué grandement à assurer la stabilité du Centre et à lui permettre de répondre aux demandes des États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Taijiro Kimura, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

M. Kimura (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique) (*parle en anglais*) : Je suis également très heureux d'avoir la possibilité d'informer la Première Commission des activités présentes et futures du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Pour commencer, j'exprime mes sincères remerciements aux États Membres, notamment au pays hôte du Centre, le Népal, pour leur généreux appui. Durant l'année dernière, le Centre a fait des progrès modestes mais constants dans la mise en œuvre de son mandat. Je présenterai d'abord les principales activités menées par le Centre.

Premièrement, avec pour objectif de promouvoir les normes mondiales du désarmement, le travail du Centre est axé sur la mise en œuvre régionale du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, notamment le renforcement des contrôles de courtage. Le courtage est l'un des plus importants domaines de coopération définis par la troisième Réunion biennale des États. La question est devenue plus pertinente en raison du réseau de plus en plus mondialisé du commerce illicite des armes légères.

Deuxièmement, nous avons encouragé le dialogue sur le désarmement en organisant deux conférences annuelles sur le sujet, l'une au Japon et l'autre en République de Corée. Compte tenu des travaux de la conférence de Jeju (République de Corée) et de la préparation de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, je pense que le Centre a contribué dans une modeste mesure au succès de cet événement. La conférence de Saitama (Japon) a été efficace en confirmant la nécessité de mettre en œuvre le plan d'action convenu à la Conférence d'examen et en débattant de la voie à suivre. En marge de la conférence de Saitama, nous avons organisé un atelier pour les lycéens, qui s'est révélé très utile pour l'éducation en matière de désarmement.

Comme la Commission le sait, le Centre a été transféré de New York à Katmandou il y a deux ans. Depuis lors, nous avons accru nos activités

d'assistance aux États Membres. Nous avons commencé à les aider à préparer leurs rapports sur leur programme d'action au niveau national. Nous avons établi un groupe de travail sur les armes légères au Népal, conjointement avec l'UNICEF, l'Équipe d'action des Nations Unies contre les mines et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action au Népal. Le Centre a également aidé à l'organisation du premier atelier sur le développement des compétences pour les organisations locales non gouvernementales et le personnel du Gouvernement. Nous voulons étendre cette assistance à d'autres pays, sur leur demande. Dans toutes ces activités, le Centre travaille en étroite partenariat avec l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, je parlerai de nos activités envisagées pour l'année prochaine. Le Centre reconnaît la nécessité croissante de renforcer les projets relatifs au développement des compétences et à la formation sur les armes légères, étant donné que ces projets font avancer notre action pour combattre le fléau des armes légères illicites. Le premier projet, c'est-à-dire un cours de formation pour combattre le commerce illicite des armes légères, répond à ce besoin. Le Centre souhaite élargir les possibilités de mise en place de projets de formation pour traiter des besoins réels sur le terrain en s'inspirant des excellents exemples donnés par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous envisageons de lancer le premier cours de formation au Népal, au printemps prochain, avec l'appui financier du Japon. L'objectif du cours est de donner à la police et aux organes chargés de l'application des lois les connaissances et les compétences nécessaires pour traiter de la gestion des stocks et de la destruction des armes, du marquage et du traçage.

Le deuxième projet porte sur la formation des médias. Les médias jouent un rôle important en tant qu'entités intermédiaires entre le public et la communauté du désarmement. Le projet vise à sensibiliser les médias à la culture du désarmement et à améliorer la communication entre la communauté du désarmement et les médias en vue de renforcer leur rôle. Grâce à l'appui financier du Gouvernement chinois, nous organiserons notre premier atelier régional pour les médias de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, à Beijing, en janvier prochain.

La réduction et la prévention de la violence armée sont également une priorité pour le Centre. Nous tiendrons une réunion régionale pour l'Asie du Sud et du Sud-Est sur les pratiques les meilleures et les plus prometteuses au printemps prochain, en partenariat avec la Suisse, le Programme des Nations Unies pour le développement et le secrétariat de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement.

Avec l'appui de l'Autriche, de la République de Corée et du Japon, nous avons l'intention d'organiser une réunion régionale dans le Pacifique pour jeter les bases de la réunion de 2011 des experts gouvernementaux et de la Conférence d'examen de 2012 dans le but de faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action au niveau régional.

Enfin, je rappelle que le Centre continuera à faire de son mieux pour répondre aux attentes des États Membres et des autres partenaires de la région. De même, nous voudrions demander aux États Membres de s'associer pleinement au Centre et d'en appuyer les programmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ivor Fung, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

M. Fung (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je saisis cette occasion pour dire combien je suis heureux d'être de nouveau ici pour faire un exposé qui permet au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique d'informer la Commission de ses activités durant l'année dernière et de celles qu'il a planifiées pour l'avenir.

Je commencerai par les activités du Centre en 2009 et 2010. Comme les membres de la Commission le savent par la présentation sur la visionneuse Powerpoint, nous avons été présents dans toutes les sous-régions de l'Afrique. J'évoquerai en premier lieu les activités du Centre en Afrique de l'Ouest où nous avons réalisé deux grands projets pour appuyer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le premier projet a trait à l'élaboration d'un guide pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Le guide a principalement pour objet d'aider

à l'harmonisation de la législation nationale. L'autre projet, étroitement lié au premier, concerne la conception d'une base de données pour les législations nationales respectives des pays de l'Afrique de l'Ouest. Outre son appui à la CEDEAO, le Centre appuie également plusieurs pays pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux respectifs de mise en œuvre du Programme d'action.

En Afrique de l'Est, comme ma collègue Agnès Marcaillou vient de le dire, nous avons mis sur pied, l'année dernière, un grand projet – le premier de ce genre en Afrique – sur la réglementation du courtage des armes légères. Ce projet, dont l'objet est de mettre en œuvre le Protocole de Nairobi, est actuellement en cours de réalisation sur une base expérimentale dans six pays : Djibouti, Burundi, Rwanda, Kenya, Ouganda et Tanzanie. Il nous permet de mener une enquête sur le courtage illicite dans ces pays tout en rendant possible la mise au point d'un logiciel pour donner aux États Membres la possibilité d'enregistrer électroniquement les courtiers officiels. Nous avons l'intention d'élargir ce projet, sur lequel je reviendrai plus tard.

Nous avons également mené des activités en Afrique centrale pour appuyer l'élaboration de la Convention de Kinshasa, dont il a été fait mention précédemment. La Convention a été adoptée le 30 avril dernier et les arrangements sont maintenant terminés pour sa signature. L'autre jour, le représentant de la République du Congo a annoncé que son pays accueillerait la réunion ministérielle du Comité consultatif permanent auprès duquel la Convention doit être signée. De même, en Afrique centrale, nous avons appuyé l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Convention. Ce projet sera présenté et adopté lors de la réunion de Brazzaville qui se tiendra le mois prochain. Lorsque la Convention sera signée, nous serons prêts à assurer sa ratification et sa mise en vigueur.

Toujours en Afrique centrale, nous avons continué de jouer notre rôle comme secrétariat du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale qui, comme il a été dit précédemment, regroupe 11 États Membres. Le Comité, qui siège deux fois par an, se réunira en novembre pour la deuxième fois cette année. Ce sera également sa trente et unième réunion au niveau ministériel.

En Afrique australe, nous fournissons un appui et travaillons en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Organisation

régionale de coopération des chefs de la police de l'Afrique australe et l'Institut d'études de sécurité, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Traité de Pelindaba où, avec l'Institut d'études de sécurité, nous avons organisé des consultations pour aider l'Union africaine à préparer la réunion des États parties. Nous travaillons également, en ce moment, à l'élaboration de deux publications. De même, nous apportons une aide à la Communauté de développement de l'Afrique australe pour définir les priorités en matière de contrôle des armes légères dans le cadre des réunions régionales de la Commission de l'Union africaine.

En Afrique du Nord, notre service sur la destruction des armes a récemment appuyé l'organisation, au Caire, d'une réunion portant sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Centre régional mène aussi des activités pour la réforme du secteur de sécurité interrégional, notamment dans le cadre de notre mandat de paix. Il y a quelques années, nous avons informé la Commission du lancement du Programme de réforme du secteur de sécurité en Afrique dont les activités se poursuivent. En 2010, particulièrement, nous avons appuyé le processus électoral au Togo et en Guinée, c'est-à-dire le renforcement des capacités et la formation des responsables chargés de l'application des lois pour contribuer au maintien de la paix dans le contexte de situations de crise et en période d'élections.

Au niveau sous-régional, notamment en Afrique de l'Est, et très prochainement en Afrique de l'Ouest, nous appuyons l'organisation de séminaires sur les pratiques les meilleures eu égard à la violence armée et au développement. Le prochain séminaire devrait se tenir à Nairobi, en janvier prochain. Avec nos partenaires, nous continuons également d'appuyer les réunions régionales sur la mise en œuvre du Programme d'action.

L'un des domaines importants de notre travail au cours de cette année a été la fourniture d'une assistance technique à la Commission de l'Union africaine. En raison de notre participation au Comité permanent des armes légères et de petit calibre, nous sommes la seule entité des Nations Unies à participer à ce groupe continental de la Commission de l'Union africaine chargé de concevoir une stratégie.

Un certain nombre d'activités ont été menées en ce qui concerne cette stratégie, notamment les réunions

organisées par les commissions régionales. Le Centre régional joue un rôle technique pour appuyer l'organisation de ces réunions régionales, notamment celle qui s'est tenue à Accra le mois dernier, et une autre prévue en Afrique centrale, qui aura lieu probablement à Yaoundé. En outre, nous avons aidé à l'élaboration de documents de travail pour ces réunions, fourni des exposés et aidé à déterminer les priorités pour chaque sous-région dans le domaine des armes légères et de petit calibre.

Je voudrais maintenant parler de quelques-uns des grands projets envisagés pour 2011 et 2012. Ils couvrent trois principaux domaines, c'est-à-dire les armes classiques, où nous planifions des activités dans le domaine de l'assistance technique aux États en général, et en particulier au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa. Comme je viens de le dire, la Convention devrait être signée le mois prochain. Après la cérémonie de signature, nombre d'activités déjà incluses dans le plan de mise en œuvre devraient être entreprises. Le Centre régional a été chargé par la Commission et ses 11 États Membres de continuer à fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre de la Convention.

En ce qui concerne les services consultatifs sur l'assistance technique aux États, les organisations sous-régionales et la Commission de l'Union africaine, en liaison avec le traité sur le commerce des armes, nous avons récemment examiné avec la Commission l'assistance que le Centre régional pourrait lui apporter pour mobiliser les États Membres dans la région africaine afin qu'ils appuient le traité. Notre rôle, à cet égard, serait de deux ordres, à savoir l'organisation de consultations au niveau national pour permettre aux États Membres intéressés de mieux comprendre les aspects techniques du traité, et l'appui, au niveau régional, pour l'organisation de la réunion à l'échelle de l'Afrique australe sur cette question.

Nous envisageons également d'étendre le projet à la réglementation des activités de courtage à l'Afrique de l'Ouest dans le cadre du plan prioritaire de cinq ans de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour appliquer sa convention. Deux activités ont été définies et attribuées au Centre régional, c'est-à-dire la réglementation des activités de courtage et l'harmonisation des législations en Afrique de l'Ouest. C'est en effet un prolongement de ce que nous faisons déjà. Après l'élaboration du guide pertinent, nous nous

attacherons à sa mise en œuvre pour aider les États Membres à harmoniser leur législation nationale. Ce travail est également organisé en Afrique de l'Est. L'appui à la Communauté de développement de l'Afrique australe et à l'Organisation régionale de coopération des chefs de la police de l'Afrique australe pour harmoniser la législation sur les armes légères et de petit calibre est un autre domaine de nos activités qui est actuellement en discussion avec ces organismes.

Nous envisageons également des actions pour renforcer les capacités des organisations de la société civile en Afrique centrale, notamment les organisations de femmes. À cet égard, nous coopérons avec le Réseau d'action international sur les armes légères dans le but d'entreprendre ces actions d'ici à la mi-2011.

Une demande précise a été formulée par le Togo dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'appui de l'Union européenne, nous avons prévu la création d'une école de police. Le rôle du Centre régional en ce qui concerne la création de l'école ne sera pas logistique mais s'attachera plutôt à la mise au point de modules de programmes sur le désarmement. Nous envisageons également de lancer, sur le plan du désarmement concret, des programmes de formation destinés aux comités de défense au sein des parlements.

Dans le troisième domaine, c'est-à-dire les armes de destruction massive, nous continuons à fournir des services de conseil et d'assistance technique aux États, aux organisations sous-régionales et à la Commission de l'Union africaine pour la mise en œuvre du Traité de Pelindaba. La Commission tiendra une réunion des États parties le mois prochain, à laquelle le Centre régional fournira un appui logistique substantiel.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il convient de souligner le soutien à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en coopération avec le Comité du Conseil de sécurité établi au titre de cette résolution et le Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies.

En ce qui concerne notre programme pour 2011-2012, la stratégie a déjà été présentée par M^{me} Marcaillou. Je voudrais simplement ajouter que nous avons l'intention de continuer à renforcer la coordination et la cohésion des actions aux niveaux continental, sous-régional et national. Cela implique de fournir un appui au Comité directeur de l'Union

africaine sur les armes légères et de petit calibre, d'intégrer les programmes dans les stratégies sous-régionales et régionales et de renforcer les partenariats en gardant à l'esprit, notamment dans le cadre des autres organes de l'ONU, que nous adhérons au principe du bureau unique des Nations Unies.

En ce qui concerne les organisations internationales, nous travaillons avec le Projet de prévention contre la violence armée, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et INTERPOL. Ils continueront d'être des partenaires importants.

En termes d'organisations régionales et sous-régionales, nous travaillons avec l'Union africaine, les commissions économiques régionales des Nations Unies, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Centre régional sur les armes légères.

Pour ce qui est de la société civile, nous travaillons avec le Réseau d'action international sur les armes légères, le Réseau de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et l'Institut des études de sécurité pour le contrôle des armes légères.

Ce sont nos partenaires et les entités avec lesquelles nous continuerons d'établir des partenariats. Comme l'a dit M^{me} Marcaillou, nous n'empiétons pas sur le travail des autres. Nous travaillons ensemble pour renforcer ces activités.

Je saisis cette occasion pour remercier nos donateurs, notamment l'Autriche, qui fournissent une aide financière aux activités dont je viens de parler, notamment la Convention de l'Afrique centrale, et à notre travail en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suspends maintenant la séance pour une discussion interactive avec nos invités.

La séance, suspendue à 11 h 25, est reprise à 11 h 55.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir ou présenter un projet de résolution dans le

cadre du groupe 5 « Désarmement régional et sécurité ».

M. Macedo Soares (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de ses États associés : l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, la République bolivarienne du Venezuela, l'Uruguay et mon propre pays, le Brésil.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dont le siège est à Lima (Pérou), a été créé en 1986 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Le Centre est différent des autres centres du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies parce que son mandat ne porte pas uniquement sur la mise en œuvre des mesures de paix et de désarmement mais également sur la promotion du développement économique et social.

Sur la base de ce mandat renforcé, le Centre a été en mesure de mettre en place des programmes de travail caractérisés par leur approche interdisciplinaire et le niveau de coordination entre les différents acteurs de la région, notamment les autres organes des Nations Unies, les gouvernements nationaux, les autorités provinciales et municipales et des représentants de la société civile. Son programme comprend, entre autres, premièrement, la promotion des mesures de confiance, deuxièmement, la prévention et la résolution des conflits, troisièmement, l'appui aux États de la région pour qu'ils respectent leurs engagements en matière de maîtrise des armements et, quatrièmement, l'éducation et la sensibilisation aux problèmes relatifs à la paix et à la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes.

L'aide aux États pour la réduction et la prévention de la violence armée par le biais d'une meilleure maîtrise des armements a été l'un des domaines prioritaires des travaux du Centre régional durant ces dernières années. Conformément à son mandat, le Centre a entrepris toute une gamme d'activités aux niveaux national, régional et sous-régional, parmi lesquelles des cours de formation pour combattre le commerce illicite des armes qui ont formé, depuis 2002, plus de 2 700 fonctionnaires chargés de l'application des lois; une aide technique pour la gestion des stocks et la destruction des armes à feu, un examen de la compatibilité de la législation nationale avec les engagements internationaux pris par les États

de la région en ce qui concerne le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, la promotion d'une plus grande coordination entre les organes nationaux dans le domaine de la sécurité, ce qui constitue toujours l'un des grands défis de notre région, et l'éducation s'agissant des instruments internationaux dans le domaine des armes légères et de petit calibre.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général

« Au cours de la période considérée, le nombre de demandes de la part des États Membres et des organisations régionales s'est accru, ce qui témoigne de la confiance croissante placée dans l'efficacité du Centre et de la reconnaissance de son rôle dans la région. »
(A/65/139, par. 5)

Le MERCOSUR et ses États associés remercient les gouvernements de la région et de l'extérieur, pour leur appui financier en vue de développer les activités du Centre régional. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de continuer à apporter son soutien aux activités du Centre.

Compte tenu du rôle important du Centre régional dans la promotion d'un programme pour la paix, la sécurité et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le MERCOSUR et ses États associés appuient l'initiative du Pérou de proposer, au nom de la région, le projet de résolution A/C.1/65/L.21 sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus comme lors des précédentes sessions de la Première Commission.

Le Conseil de défense sud-américain de l'Union des nations sud-américaines a été créé en décembre 2008 en tant qu'instance de consultation, de coopération et de coordination pour les questions de défense. Son objectif est de consolider l'Amérique du Sud en tant que zone de paix, de forger une identité sur les questions de défense et de promouvoir le consensus pour raffermir la coopération régionale. Entre autres, le Conseil encourage l'analyse progressive et la discussion d'éléments en vue d'une perspective collective en ce qui concerne les questions de défense, l'échange d'informations, l'élaboration de positions régionales communes dans les instances multilatérales de défense, le renforcement de l'adoption de mesures

de confiance et la promotion de la coopération en matière d'éducation et de formation militaires.

Depuis sa création, le Conseil a adopté son statut et des plans d'action biennale qui consolident les initiatives prioritaires dans les domaines de la politique de défense, de la coopération militaire, des actions humanitaires et des opérations de paix, de l'industrie et des technologies de défense, de l'éducation et de la formation. À cet égard, le Conseil s'est mis d'accord sur la création d'un mécanisme pour des mesures de confiance et de sécurité régionale. En outre, des discussions ont eu lieu sur les méthodes permettant d'évaluer les dépenses militaires afin d'encourager la transparence ainsi que sur ses activités destinées à promouvoir des questions telles que le développement d'une industrie et d'une technologie de défense, la participation à des opérations de paix et de modernisation des ministères de la défense de la région. Il a été également décidé de mettre sur pied un centre d'études stratégiques de défense en tant qu'institution permettant d'acquérir des connaissances et de diffuser l'information sur une méthode stratégique sud-américaine concernant les questions de défense et de sécurité.

Le MERCOSUR et ses États associés se félicitent des réalisations marquantes du Conseil de défense sud-américain depuis sa création, en décembre 2008. Nous sommes prêts à appuyer cette instance qui contribue au renforcement de l'unité, de la paix et de la sécurité régionales.

Le MERCOSUR et ses États associés reconnaissent la nécessité urgente de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. En effet, ces activités ont des incidences nocives sur la sécurité des États, des sous-régions, des régions et du monde dans son ensemble et, entre autres, compromettent le bien-être des peuples et leur développement économique et social. À cet égard, le MERCOSUR et ses États associés réaffirment qu'il convient de poursuivre les efforts aux niveaux bilatéral, sous-régional et régional pour promouvoir la coopération en matière de sécurité et appliquer les accords, déclarations et engagements adoptés au long des années dans les domaines de la paix, de la stabilité, de la confiance et de la sécurité. Nous renouvelons également notre détermination de continuer à encourager une culture de paix et à promouvoir une éducation de paix dans les pays de la région. Ce faisant, nous maintenons notre objectif de consacrer davantage de ressources au bien-être de nos peuples.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Tout en renouvelant notre ferme appui au multilatéralisme en tant que principe de base des négociations en matière de désarmement et de maîtrise des armements, nous réaffirmons l'importance des initiatives régionales et sous-régionales dans ce domaine. Ces mesures peuvent contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international, avec pour objectif d'orienter, à travers le désarmement, les ressources consacrées aux dépenses militaires vers le développement social et économique, notamment pour combattre la pauvreté et protéger l'environnement dans l'intérêt de tous les peuples.

À cet égard, nous soulignons à nouveau que les efforts de désarmement régional doivent tenir dûment compte des caractéristiques propres à chaque région. Aucune action susceptible de mettre en danger la sécurité de tout État d'une région ne saurait être imposée à ladite région. Les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance se complètent mutuellement et devraient, dans la mesure du possible, être appliquées simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. À travers la promotion de mesures de confiance bilatérales et régionales bénéficiant de l'accord et de la participation de toutes les parties intéressées, nous pourrions éviter les conflits et prévenir le déclenchement d'hostilités indésirables et accidentelles. Cela pourra ainsi permettre d'éviter les tensions et de contribuer à la stabilité régionale.

Il incombe aux États dotés d'une grande capacité militaire, d'améliorer la sécurité régionale et internationale. À cet égard, des éléments particulièrement importants sont le respect et l'appui aux décisions et traités régionaux et sous-régionaux destinés à instaurer la paix et la sécurité. Les zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde contribuent efficacement à la consolidation de la paix et de la sécurité régionales et mondiales et doivent être respectées.

Pour terminer, je réaffirme que les activités des Nations Unies au niveau régional destinées à accroître la stabilité et la sécurité des États Membres doivent être encouragées de façon durable par le biais du maintien et de la revitalisation des Centres régionaux pour la paix et le désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/5/L.21.

M. Aquino (Pérou) (*parle en espagnol*) : Depuis l'adoption par l'Assemblée générale, il y a 24 ans, de la résolution 41/60 J, par laquelle elle a créé les Centres régionaux pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, les États membres de la Commission ont pris conscience de l'importante synergie existant entre la paix, le désarmement et le développement. C'est pourquoi nous avons conçu le mandat du Centre régional comme un appui substantiel aux initiatives et autres activités des États Membres de la région latino-américaine pour l'application des mesures de paix et de désarmement de même que pour la promotion du développement économique et social à travers une réutilisation appropriée des ressources disponibles.

L'Amérique latine et les Caraïbes constituent une région hétérogène si l'on prend pour critère le niveau de développement des pays qui la composent. Néanmoins, cette région est homogène en termes de défis auxquels elle fait face, entre autres la pauvreté, le chômage, l'analphabétisme, la malnutrition, la violence armée et la protection de l'environnement et de la démocratie. Ces défis sont communs à la plupart des pays de la région, même si, pour être juste, nous devons faire une distinction entre les différents niveaux d'urgence. Pour relever ces défis, les gouvernements ont non seulement besoin de volonté politique mais également de ressources économiques.

Une grande partie de ces ressources est perdue en raison des incidences négatives des conflits armés dans de nombreux pays de la région, qui sont eux-mêmes le résultat, entre autres facteurs, du commerce illicite des armes. Une autre partie de ces ressources est gaspillée d'une manière insensée pour les dépenses démesurées consacrées aux armes dans la région. Faire face à cette situation nécessite des efforts collectifs pour entreprendre des activités menant à des mesures de paix et de désarmement. Le Centre régional joue un rôle essentiel par le biais d'un travail coordonné avec les pays de la région et de l'appui des États et des organisations en dehors de la région qui contribuent volontairement au financement des activités et des initiatives du Centre.

Il est vital pour le Centre de définir les domaines où son action est prioritaire. Cela permet de diriger les efforts et les maigres ressources là où ils sont le plus

nécessaires. Cette tâche de définition des priorités a été judicieusement réalisée par les différentes administrations qui ont dirigé le Centre, notamment par l'équipe actuelle qui est chargée de la planification et de la mise en œuvre des activités du Centre. Cette équipe est conduite depuis New York par l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et M^{me} Agnès Marcaillou et, sur le terrain, par M^{me} Carolyne-Mélanie Regimbal, Directrice en exercice du Centre. Nous les remercions tous.

L'année dernière, les activités du Centre ont été axées sur la fourniture d'assistance pour combattre et prévenir le commerce illicite des armes. À cette fin, le Centre a réussi à se spécialiser dans son propre domaine en encourageant les initiatives de renforcement de capacités particulièrement conçues pour aider les services chargés de l'application des lois dans leur lutte contre le commerce illicite des armes. Le Centre a également été en mesure de fournir une assistance sur les questions liées à la sûreté publique, depuis les cadres juridique et normatif jusqu'à la sécurité des frontières, l'accent étant mis sur l'encouragement au renforcement des capacités interinstitutionnelles.

À cet égard, il convient de souligner que l'année dernière, 201 fonctionnaires chargés de l'application des lois venant de 11 pays de la région ont bénéficié d'une formation utilisant le manuel de formation des instructeurs pour lutter contre le trafic des armes à feu. Les cours nationaux dispensés en Colombie, au Pérou et en Bolivie ont formé 151 fonctionnaires chargés de l'application des lois venant des États d'Amérique centrale, du Mexique et de la République dominicaine.

De même, dans le but d'appuyer les États membres de la Communauté andine dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme andin en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le Centre a organisé, les 25 et 26 mai derniers, à Lima, le premier forum sous-régional sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme.

Il convient également de souligner que le Centre a aussi commencé à fournir une assistance technique à huit États des Caraïbes – Grenade, les Bahamas, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, République dominicaine et Belize – pour la destruction des armes et la gestion des armes existantes. Le Centre a également établi un programme

sous-régional dans trois des huit États des Caraïbes – la Grenade, la Jamaïque et les Bahamas – comprenant des évaluations de la capacité nationale dans le domaine de la destruction et de la gestion des armes. Il s'agit là d'une étape importante dans l'élaboration de leurs plans respectifs d'action nationale.

En mars 2010, les États Membres se sont réunis à Lima pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Cette réunion avait pour objectif de préparer les participants, grâce à un ample processus de consultation, à la quatrième Réunion biennale des États ainsi qu'à faire connaître à la communauté internationale rassemblée à cette occasion les progrès réalisés aux niveaux national, sous-régional et régional.

Le Centre a également participé à l'organisation d'un atelier régional à Lima, en mars dernier, consacré à la transparence internationale en matière de transfert d'armes et de dépenses militaires comme moyen de renforcer la confiance mutuelle. L'atelier a permis aux États d'Amérique latine et des Caraïbes d'échanger des vues et de partager leurs expériences en ce qui concerne la présentation des rapports au Registre des armes classiques et l'Instrument normalisé pour l'échange de données sur les dépenses militaires.

Tout cela démontre que le travail du Centre a, sans aucun doute, été important. Néanmoins, les efforts en matière de désarmement ne sont jamais suffisants. C'est pourquoi le Centre travaille déjà à la continuité de différentes initiatives en cours. Cela a permis, entre autres, de maintenir le financement canadien pour continuer à appuyer la mise en œuvre du projet relatif au Programme de la Communauté andine en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

L'action commune coordonnée entre les États, l'ONU, à travers le Centre régional, d'autres organisations régionales et sous-régionales, les États qui fournissent volontairement un appui financier aux activités du Centre et les efforts des organisations de la société civile permettent d'être optimistes au sujet de futurs progrès en matière de paix et de sécurité dans la région.

Toutes ces initiatives sont menées avec des ressources économiques très limitées. C'est pourquoi nous exhortons tous les États de la région et d'autres États Membres à redoubler d'efforts, par le biais de

contributions volontaires, pour permettre d'élargir le spectre des activités du Centre. Les États faisant des investissements importants dans la région devraient considérer ces contributions volontaires non pas uniquement comme de louables efforts pour instaurer la paix et le désarmement mais comme une façon de coopérer à l'instauration de la sécurité et de la stabilité institutionnelles dans la région, ce qui se traduira par des retombées bénéfiques pour tous – les États de la région et ceux qui y investissent.

Pour toutes ces raisons, ma délégation, une fois encore, a l'honneur de présenter le projet de résolution [A/C.1/65/L.21](#), intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes » afin de le soumettre à l'examen de l'Assemblée générale. Le projet de résolution réaffirme son appui résolu au rôle que le Centre joue en faveur des activités menées par l'Organisation des Nations Unies au niveau régional en vue de renforcer la paix, la stabilité, la sécurité et le développement. Comme les années précédentes, nous sommes persuadés que nous pouvons compter sur le précieux appui de toutes les délégations pour adopter ce projet de résolution par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui va présenter le projet de résolution [A/C.1/65/L.30](#).

M. Moktefi (Algérie) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait, encore une fois, vous féliciter chaleureusement pour l'excellente manière avec laquelle vous dirigez les débats de notre Commission et vous assurer de sa pleine coopération pour le succès de nos travaux.

Sur la question du désarmement régional et de la sécurité, l'Algérie a fait de son engagement en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationales une donnée permanente de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale. Pour cette raison, l'Algérie est déterminée à apporter son appui et sa contribution aux actions tendant à promouvoir et à privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein de ses cadres traditionnels d'appartenance et de solidarité, notamment dans la région de la Méditerranée, fondés sur les principes de coopération, d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel.

Dans son rapport [A/65/126/Add.1](#), le Secrétaire général des Nations Unies a reproduit la réponse communiquée par l'Algérie portant sur deux points en particulier. Le premier concerne l'entrée en vigueur, en juillet 2009, du Traité de Pelindaba relatif à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. L'Algérie estime que la dénucléarisation et la sécurité en Afrique constituent un facteur essentiel pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée. Le deuxième point soulevé dans la réponse communiquée par l'Algérie, et qui est lié au premier, concerne l'initiative algérienne dans la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel. C'est à l'initiative du Gouvernement algérien qu'une véritable coopération régionale a été mise en place pour la prévention et la lutte contre le terrorisme dans la bande sahélo-saharienne.

Il est indéniable que la situation préoccupante qui prévaut au Sahel a des répercussions négatives sur la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du continent africain. Cette situation exige le redoublement des efforts et le renforcement de la coopération entre les États de la sous-région dans leur combat contre ce fléau. Elle requiert également un soutien conséquent de la part de la communauté internationale pour renforcer les capacités des pays du Sahel de faire face à ce défi. Il est clair, donc, que les défis et les périls qui menacent la stabilité du continent africain se répercutent sur la région méditerranéenne et affaiblissent les capacités et les potentialités de coopération et d'assistance entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée.

Ma délégation se fait un honneur et un privilège de soumettre à l'appréciation de la Première Commission et de l'Assemblée générale, en cette soixante-cinquième session, le projet de résolution intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », publié au titre du point 102 de l'ordre du jour sous la cote A/C.1/65/L.30. À l'exception des mises à jour techniques, ce projet de résolution reprend l'intégralité du texte de la résolution 64/68.

Il fait état notamment des efforts que déploient les pays méditerranéens pour faire face, de façon globale et coordonnée, aux défis qui leur sont communs. L'objectif général vise à faire de la Méditerranée une zone de dialogue, d'échange et de coopération, garantissant la paix, la stabilité et la prospérité.

Ce document invite tous les États de la région de la Méditerranée qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à tous les instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Ce texte encourage également tous les États de la région à favoriser l'instauration des conditions nécessaires au renforcement des mesures de confiance mutuelle, en cultivant la franchise et la transparence en ce qui concerne toutes les questions militaires, en utilisant le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires et en communiquant des données et informations exactes au Registre des armes classiques de l'ONU.

Le projet de résolution encourage, de même, les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris l'utilisation éventuelle d'armes de destruction massive par des terroristes. La coopération est également encouragée dans la lutte contre la criminalité internationale et les transferts illicites d'armes.

Ce texte réaffirme, enfin, que la sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à la sécurité de l'Europe ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Ma délégation ainsi que les coauteurs de ce texte comptent sur l'appui de l'ensemble des États Membres pour l'adoption par consensus, comme il est de tradition, de cet important projet de résolution.

M. Ismayil-Zada (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*): À l'instar des autres délégations, l'Azerbaïdjan vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection bien méritée.

L'Azerbaïdjan reconnaît le rôle essentiel que joue la Première Commission dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sous-régionales et régionales. Nous attachons beaucoup d'attention aux efforts conjoints de lutte contre les problèmes régionaux et mondiaux, et mettons particulièrement l'accent sur la sécurité régionale, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération des armes de destruction massive et la sécurité énergétique. Nous plaidons vigoureusement en faveur de l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans le Caucase du Sud et au-delà.

La sécurité de chaque État et, plus largement, la paix et la sécurité internationales et régionales, dépendent du respect ou non par les États des normes et principes du droit international et de l'usage qu'ils en font dans la définition de leur politique étrangère et de sécurité. Hélas, le recours illicite à la force n'a toujours pas disparu du contexte des relations internationales et régionales. Aujourd'hui, les populations civiles souffrent, dans de nombreuses régions du monde, en raison de l'incapacité manifeste de certains États d'assumer leurs responsabilités les plus élémentaires et les plus pressantes. Les conflits armés, l'agression militaire et l'occupation étrangère, avec les crimes internationaux les plus graves qu'ils engendrent, ne sont que quelques-uns des exemples frappants de notre histoire récente prouvant les tristes conséquences du non-respect par les États des normes et principes du droit international.

Le désarmement et la sécurité du reste de la région jouent un rôle fondamental dans l'instauration de la paix dans les zones de conflit. Malheureusement, il est fréquent que les armes non contrôlées soient concentrées dans les zones de conflit non résolu, qui constituent aussi un terreau fertile pour la criminalité transnationale organisée et d'autres activités illégales.

Le cas offrant l'exemple le plus net de comportement contrevenant aux normes et principes du droit international est à n'en pas douter le conflit vieux de 20 ans entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, toujours non résolu, qui représente l'une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales et régionales. Ce conflit a débouché sur l'occupation de près d'un cinquième du territoire azerbaïdjanais et fait d'environ une personne sur neuf dans mon pays un déplacé ou un réfugié. Les plus graves violations du droit international, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide, ont été commises au cours de ce conflit.

Il a été reconnu à l'échelle internationale que l'Arménie était la principale responsable de la situation d'occupation des territoires azerbaïdjanais, commettant les plus graves crimes internationaux au cours du conflit, dont le nettoyage ethnique, et instaurant une culture monoethnique dans les territoires azerbaïdjanais qu'elle a pris.

Malgré les efforts politiques en cours visant à régler rapidement le conflit, des activités militaires sont menées dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan en violation flagrante du droit

international. Elles servent à consolider encore l'état d'occupation actuel, à conforter les résultats obtenus par la purification ethnique et la colonisation des territoires conquis, et compromettent sérieusement tout espoir de parvenir à une solution pacifique du conflit.

L'Arménie continue de renforcer intensément sa présence et ses capacités militaires dans la région du Haut-Karabakh et dans les autres territoires azerbaïdjanais sous occupation. Les données dont on dispose indiquent que le nombre des personnes portées disparues et des armes non contrôlées dans ces territoires n'a cessé de croître depuis l'occupation. Nous sommes gravement préoccupés, entre autres, par le fait que le mécanisme de maîtrise des armes classiques n'est pas en vigueur dans ces territoires. Les quantités considérables d'armes et de munitions qui y sont désormais accumulées et qui échappent au contrôle international, constituent une grave menace à la paix et à la sécurité dans la région. À cet égard, nous regrettons que des membres de la communauté internationale, particulièrement, parmi eux, les médiateurs du processus de négociation, fassent preuve d'une certaine indifférence face à ce problème, qui se répercute négativement, dans les faits, sur les chances de règlement rapide du conflit.

La possibilité de voir des groupes terroristes utiliser certaines armes, notamment des systèmes de lance-missiles antiaériens portatifs, nous préoccupe tout particulièrement. Nous estimons à cet égard qu'il est nécessaire que des mesures plus efficaces soient prises pour empêcher ceux qui ont pris le contrôle militaire et politique effectif des territoires occupés d'acquérir des armes classiques, et pour dénoncer leurs tentatives de nier leur responsabilité.

Il est curieux que les déclarations des hauts responsables arméniens renferment une multitude d'accusations contre l'Azerbaïdjan et ses prétendues visées militaristes et de course aux armements. Les Arméniens déchaînent l'hystérie au sujet du développement rapide de l'Azerbaïdjan. Nous comprenons que la version erronée des faits que défend l'Arménie dans toutes les instances internationales sert avant tout à faire diversion s'agissant des intentions qu'elle caresse dans les territoires occupés et à gagner du temps.

En ce qui concerne l'augmentation du budget militaire, l'Arménie omet de dire que les dépenses annuelles de l'Azerbaïdjan en matière de défense suivent simplement l'augmentation globale de son

budget, que l'Azerbaïdjan continue de consacrer à son armée, un pourcentage de son produit intérieur brut largement inférieur à celui que l'Arménie consacre à sa propre armée et que les effectifs des forces armées azerbaïdjanaises sont proportionnels à sa population, à l'étendue de son territoire et à la longueur de ses frontières et demeurent moins importants que ceux de l'Arménie.

Il est intéressant de citer la déclaration faite le 25 mai par le Président arménien, M. Serzh Sargsyan, lorsqu'il s'est rendu au siège de l'OTAN : « l'armée arménienne possède des types de munitions que des pays 10 fois plus grands que l'Arménie rêveraient d'avoir ». Ces paroles se passent de commentaire. Ce n'est pas un hasard si les dépenses militaires de l'Arménie représentent, en pourcentage du produit intérieur brut, des taux parmi les plus élevés du monde. Voilà pourquoi l'Arménie, qui a lancé des projets militaires illicites pour fournir en armes ses forces armées, continue de constituer une menace à la stabilité et à la sécurité de notre région.

L'Azerbaïdjan, qui subit les ravages de la guerre et de l'occupation, croit fermement que l'observation scrupuleuse des normes et principes généralement acceptés du droit international en matière de bon voisinage, de relations cordiales et de coopération entre États ainsi que l'exécution de bonne foi par les États des obligations qu'ils ont assumées sont de la plus haute importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La stratégie de l'Azerbaïdjan vise à la libération de tous les territoires occupés, pour recouvrer l'intégrité territoriale de l'État; au retour dans leurs foyers des personnes déplacées de force; et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, et d'une manière plus générale dans l'ensemble du Caucase du Sud.

Pour terminer, je souhaite dire qu'aussi longtemps que l'Arménie poursuivra sa politique d'agression, tout propos sur la paix, la stabilité et la coopération globale dans la région sera vide de sens. Avant toute chose, l'Arménie doit s'interroger sur les raisons d'un tel état de fait.

M^{me} Al-Nakib (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation aimerait réaffirmer la position de longue date de l'Iraq sur ce point de l'ordre du jour, à savoir que les régions exemptes d'armes nucléaires sont un pilier important du dispositif de renforcement de la confiance au niveau régional, et qu'elles peuvent

constituer à ce titre un outil décisif de consolidation du régime de non-prolifération nucléaire. Il est possible aussi que les zones exemptes d'armes nucléaires soient un moyen d'exprimer des valeurs que beaucoup s'attachent à promouvoir dans les domaines de la non-prolifération nucléaire, du contrôle des armements et du désarmement. Nous devons aussi tenir compte du fait que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires va dans le sens des intérêts des États dotés de l'arme nucléaire, puisqu'il permet de freiner la prolifération nucléaire horizontale, c'est-à-dire concernant d'autres pays non dotés d'armes nucléaires, et donc de réduire et d'écarter le risque de conflit ou de guerre nucléaire.

Nul n'ignore combien est névralgique la région du Moyen-Orient, théâtre de certains des conflits les plus dangereux du monde, dont le conflit arabo-israélien. C'est pourquoi l'escalade de la course aux armements dans cette région aurait des répercussions dangereuses sur la paix et la sécurité internationales. Si nous devons comparer les efforts faits au plan international pour signer des traités régionaux portant création de zones exemptes d'armes nucléaires aux efforts toujours en cours pour établir une telle zone au Moyen-Orient, nous nous rendrions compte de la nécessité de redoubler d'efforts, de sérieux et de volonté politique. À cet égard, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 nous permet d'espérer voir aboutir ces efforts.

L'Iraq réitère sa position bien connue au sujet de la nécessité d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et pense qu'actuellement la région n'est pas exempte d'armes nucléaires. La raison en est qu'il n'y a pas de vérification des installations nucléaires israéliennes à vocation militaire, alors que toutes les autres installations nucléaires des pays de la région sont soumises au régime de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Ma délégation se félicite de la décision prise par la Conférence d'examen de 2010 concernant le Moyen-Orient et réaffirme la nécessité d'un suivi rigoureux de cette décision, dont nous devons dûment assurer la mise en œuvre pour atteindre l'objectif attendu, à savoir l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Ma délégation réaffirme aussi que la décision de la Conférence d'examen de 1995 sur ce sujet reste toujours valable et en vigueur.

La délégation iraquienne appelle par ailleurs à la mise en œuvre de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de placer d'urgence ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et à l'application du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui appelle également à l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et d'armes nucléaires, considérant qu'il s'agit de mesures permettant de renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous réaffirmons aussi l'importance de la réalisation des objectifs fixés par les Conférences d'examen de 1995 et de 2000, outre les dispositions que tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doivent prendre pour faciliter la mise en œuvre de la résolution. C'est ce qui a été réaffirmé au cours de la dernière conférence d'examen, laquelle a également demandé une nouvelle fois aux cinq États dotés de l'arme nucléaire de se conformer pleinement à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Mon gouvernement est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires renforce la sécurité des pays concernés et nous rapproche de notre but suprême, qui est d'instaurer et de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est sur la base de ce principe que l'Iraq a apporté son soutien et sa contribution aux efforts visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde, et notamment au Moyen-Orient. Mon gouvernement sait aussi que tout effort visant à mettre en place une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient devra être précédé de mesures fondamentales telles que le démantèlement par Israël de son arsenal nucléaire, son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la soumission de ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'AIEA.

M. Mana (Cameroun) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous adresser nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Commission, et pour la maestria avec laquelle vous conduisez nos travaux. Ma délégation voudrait vous assurer de son entière collaboration.

Dans le cadre de l'examen des questions relatives au désarmement régional, ma délégation voudrait faire une déclaration au titre du point 98 f), intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités

du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ».

Je voudrais d'entrée de jeu remercier le Secrétaire général de l'ONU pour tous les documents qu'il nous a soumis dans le cadre de l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, notamment le rapport publié sous la cote A/65/176. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre également hommage à M^{me} Agnès Marcaillou et à M. Ivor Fung pour les exposés qu'ils ont faits ce matin sur la question et, au-delà, pour leur participation très appréciée aux activités du Comité consultatif permanent. La qualité du rapport susmentionné du Secrétaire général témoigne de l'intérêt que les Nations Unies accordent à la question de la paix et de la sécurité en Afrique centrale, et de l'envergure des efforts qu'elle nécessite.

Lors de sa création en 1992, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale avait reçu pour mandat d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des mesures de confiance spécifiques pour la sous-région d'Afrique centrale et, au fil des années, ces mesures ont été effectivement prises. Je voudrais en énumérer quelques-unes.

La première mesure a été la négociation du Pacte de non-agression entre les États d'Afrique centrale, en juillet 1999. La deuxième mesure a été la création, en février 1999, du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, dont les trois piliers que sont le Conseil de défense et de sécurité, la Force multilatérale d'Afrique centrale et le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale constituent le segment sous-régional de la structure sécuritaire continentale.

La troisième mesure a été l'adoption de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Les États Membres ont, au cours du mois de juillet dernier, examiné séparément le plan de mise en œuvre relatif à ladite Convention, désormais appelée Convention de Kinshasa, et ont transmis leurs observations au secrétariat du Comité.

À ces mesures s'ajoute le projet de code de conduite des forces armées et de sécurité actuellement à l'examen. Ce projet de code de conduite propose un

certain nombre de principes devant régir le comportement des forces armées et de sécurité dans l'accomplissement de leurs missions, dans un contexte de respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la souveraineté des peuples.

Par ailleurs, le principe de la rotation des réunions ministérielles du Comité dans les différentes capitales de la sous-région a permis aux ministres et aux experts qui les accompagnent de vivre les réalités de chacun des pays membres et, ce faisant, d'instaurer la confiance entre les gouvernements et les peuples.

Le Comité consultatif joue un rôle central dans la prévention de la violence et le maintien de la sécurité en Afrique centrale. Ses efforts, hautement appréciés dans la sous-région, permettent de faire reculer le cycle de violence qui, autrement, hypothéquerait définitivement les chances de développement de la région.

Aussi le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale devrait-il continuer à tenir ses réunions ministérielles et à organiser ses conférences et débats thématiques sur les grandes questions de sécurité de l'heure. Ces importantes activités ne sauraient souffrir de restrictions budgétaires, car elles font partie d'une stratégie visant la préservation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Ma délégation se réjouit de ce que, au cours de l'année 2010, les réunions prévues aient pu effectivement se tenir. Des contributions plus significatives au Fonds d'affectation spécial du Comité s'avèrent toutefois nécessaires pour assurer la pérennité de ces réunions. Il nous semble indiqué que, pour une plus grande efficacité du Comité consultatif, son secrétariat soit transféré en Afrique centrale et que soit renforcé le partenariat entre le Comité consultatif et la

Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi qu'il ressort des consultations menées entre États Membres.

Mon pays salue la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, dont le siège a été fixé à Libreville, au Gabon, et attend avec impatience, après la décision y relative du Conseil de sécurité, les propositions que le Secrétaire général soumettra au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission relativement aux mesures administratives et budgétaires pour rendre opérationnel le Bureau dans les plus brefs délais possible. À ce sujet, le Secrétaire général devrait agir en collaboration et en coopération étroites avec les pays de l'Afrique centrale. Ma délégation lance un appel à la communauté internationale afin de soutenir l'ouverture effective de ce bureau, dont l'importance ne souffre d'aucun doute dans une région où persistent de nombreuses crises intraétatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai annoncé ce matin, la cérémonie de remise des diplômes dans le cadre du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement va avoir lieu maintenant. Je prie toutes les délégations de bien vouloir rester à leur place pendant cette cérémonie afin de remercier et d'encourager nos jeunes collègues.

Je vais maintenant suspendre la séance afin que la cérémonie se déroule dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 12 h 50, est reprise à 12 h 55.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé nos travaux pour ce matin.

La séance est levée à 13 heures.